



COMITÉ DU 2 JUILLET 2024				
DÉLIBÉRATION N°	C2024	07	02	06

- Date d'envoi de la 1^{ère} convocation à la réunion du 26 Juin 2024 : 20 juin 2024
- Réunion du 26 juin 2024 : absence de quorum constatée (28 membres présent.e.s, 5 membres absent.e.s et ayant donné pouvoir, 30 membres absent.e.s et excusé.e.s)
- Date d'envoi de la 2^{de} convocation à la réunion du 2 juillet 2024 : 27 juin 2024
- Date d'affichage (<https://www.smedar.fr/>) : 9 juillet 2024
- Nb de membres en exercice : 64
- Nb de membres présents : 02¹
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 00
- Nb de membres absents et excusés : 62

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20240702-2024070206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

Publication : 02/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



INSTITUTIONS

PARTICIPATION FINANCIÈRE DU SMÉDAR AU PFD

DÉSIGNATION REPRÉSENTANT SMÉDAR

AUTORISATION

Monsieur Stéphane BARRÉ, Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers.ères Collègues,

Le SMÉDAR va engager une action de soutien aux projets de coopération internationale portés par les communes et EPCI de son territoire, dans le cadre du « 1% déchets ». Il souhaite inscrire cette démarche dans une approche plus globale et structurée.

C'est ce que propose le Partenariat Français pour les Déchets.

Le Partenariat Français pour les Déchets (PFD) est une association qui coordonne la réflexion des acteurs français de l'aide internationale à destination des habitants des pays en développement. Elle vient de signer un partenariat avec l'Agence Française de Développement qui porte cette politique, au sens large, sous la tutelle des ministères de la Transition Écologique et des Affaires Étrangères.

Présidé par le Président du SYCTOM, le PFD a pour ambition de :

- Dynamiser l'aide internationale en direction de la collecte et le traitement des déchets ;
- Faire évoluer les cadres internationaux pour que la question des déchets soit prise en compte dans les grands objectifs de développement durable portés par l'ONU dans son agenda 2030 ;

¹ En application des dispositions combinées des articles L.5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du CGCT : pas de condition de quorum pour la 2^{de} réunion de convocation.

- Faire connaître et exporter les savoir-faire et l'expérience française en la matière.

C'est donc une instance de discussion et de lobbying où sont représentées les structures publiques et privées réparties en 6 collèges (entreprises ; collectivités locales ; ONG et associations ; scientifique ; personnes physiques ; Institutions d'Etat) qui souhaitent œuvrer dans ce sens à l'international.

Le SMÉDAR est candidat pour adhérer à cette structure et intégrer son Conseil d'administration afin de faire valoir ses intentions de développer des actions concrètes portées par des collectivités locales de notre territoire, de les intégrer dans les objectifs défendus par le PFD, bénéficiant ainsi d'une structuration de son action et participer au développement d'une politique concertée de prise en compte de la question des déchets au plan international pour améliorer les conditions de vie des populations concernées.

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la 1^{re} convocation adressée le 20 Juin 2024 aux membres du Comité en vue de la réunion du 26 Juin 2024,
Vu l'absence de quorum constaté lors de la réunion du 26 Juin 2024,
Vu la 2^e convocation adressée le 27 Juin 2024 aux membres du Comité en vue d'une nouvelle réunion le 2 Juillet 2024,
Considérant le rapport présenté,

Article premier - De valider l'adhésion du SMÉDAR à cette association.

Article deux - D'autoriser le paiement des frais d'adhésion annuelle de 2.000€.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR	02	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Nb de votes CONTRE	00	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Abstention(s)	00	